

Image not found or type unknown



Fête de Noël en MECS

Par **Ruiz39**, le **11/01/2024** à **16:08**

Bonjour

Je suis salarié en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)

Je souhaiterais savoir si il y a une obligation à se rendre à la fête de Noël de la MECS ainsi qu'à la fête du Pôle Social qui se déroulent tous les ans

Je précise que j'étais en congés et que d'autres collègues étaient en RH

Notre employeur n'a pas apprécié notre absence

En attente de votre réponse

Cordialement

Par **miyako**, le **11/01/2024** à **16:59**

Bonjour,

Si vous étiez en CP et les autres en RH ,il n'y a aucune obligation de vous rendre à ce genre d'événements .Je ne comprends pas la réaction de votre directeur.

Cordialement